Tests de laboratoire pour l'agrément des repères d'identification des bovins, des ovins et des caprins

CALENDRIER 2019

Etape	QUI	QUOI	1er semestre QUAND (date limite)	2ème semestre QUAND (date limite)
1	Fabricant	Informe IDELE du dépôt de sa demande d'agrément à la DGAL, et lui envoie 30 échantillons de repères (+ une pince si nécessaire) pour essais préliminaires	11/01	28/06
2	DGAL	Accuse réception au Fabricant, et informe IDELE en copie	25/01	19/07
3	IDELE	Adresse un devis au fabricant pour la réalisation des essais de laboratoire, Fournit au fabricant les caractéristiques des échantillons de test	30/01	23/08
4	Fabricant	Retourne à IDELE le devis signé « bon pour accord »	01/02	26/08
5	IDELE	Confirme la commande des tests auprès du laboratoire	04/02	26/08
6	Fabricant	Envoie les échantillons de test à IDELE	15/02	06/09
7	IDELE	Transmet les échantillons de test au laboratoire	22/02	13/09
8	Laboratoire	Lance les tests (J)	25/02	16/09
9	Laboratoire	Transmet le rapport de tests de laboratoire et les échantillons à IDELE : - Tests PARTIELS (sans vieillissement), à J+5 semaines - Tests COMPLETS (avec vieillissement), à J+10 semaines	01/04 03/05	21/10 22/11
Tests PARTIELS :				
10	IDELE	Transmet le rapport d'essais (préliminaires + laboratoire) à la DGAL	15/04	04/11
Tests COMPLETS bovins :				
10	IDELE	Transmet le rapport de tests de laboratoire au fabricant, Si tests labo OK, confirme le lancement de l'essai de terrain aux MOIPG	10/05	25/11
Tests COMPLETS ovins et caprins :				
10	IDELE	Transmet le rapport d'essais (préliminaires + laboratoire) à la DGAL	24/05	13/12